

États financiers consolidés de

**Conseil des Abénakis de Wôlinak**

31 mars 2024

# **Conseil des Abénakis de Wôlinak**

31 mars 2024

## **Table des matières**

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
 <b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS</b>	
État consolidé des résultats	5
État consolidé de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C.	6
État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle	7 - 11
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	12
État consolidé de la situation financière	13
État consolidé des flux de trésorerie	14 - 15
Notes complémentaires	16 - 34
Annexe 1 - Revenus consolidés	35 - 36
Annexe 2 - Charges consolidées	37 - 38
 <b>RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS</b>	
Résultats et excédent aux fins de S.A.C. - par service	39 - 168

## Rapport de la direction

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints de Conseil des Abénakis de Wôlinak sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute gestion assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute gestion ainsi que les auditeurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

L'auditeur externe, MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l., effectue un audit indépendant, conformément aux normes d'audit canadiennes, et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur externe a pleinement et librement accès à la gestion financière de Conseil des Abénakis de Wôlinak et le rencontre lorsque nécessaire.

Au nom de Conseil des Abénakis de Wôlinak :

Kardane Landry-Mensah

Directeur général par intérim

Le 10 décembre 2024

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de  
Conseil des Abénakis de Wôlinak

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Conseil des Abénakis de Wôlinak (l' « Organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états consolidés des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C., de la variation des actifs financiers nets, des flux de trésorerie, ainsi que des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté – par département et information sectorielle pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation des actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public (« NCSP »).

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

L'Organisme n'a pas consolidé les informations financières des entreprises en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) et 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W). Comme il est mentionné à la note 3, les participations ont été comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. Selon les NCSP, ces sociétés auraient dû être considérées comme des services de l'Administration publique (SAP) et être consolidées du fait qu'elles ne répondent pas à toutes les caractéristiques d'une entreprise publique. Si ces dernières avaient été consolidées, de nombreux éléments des états financiers consolidés ci-joints auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers consolidés des exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023 n'ont pas été déterminées mais l'Organisme a fourni des informations concernant 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) et 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W) à la note 6. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences de cette dérogation aux NCSP.

De plus, dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, l'Organisme n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. L'Organisme aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service aux 31 mars 2024 et 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences de cette dérogation aux NCSP.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## **Observations — Informations financières non exigées par les NCSP**

Nous attirons l'attention sur le fait que l'Organisme inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), portent sur l'établissement des états consolidés de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C., ainsi que des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté – par département et information sectorielle. De plus, l'Organisme n'a pas présenté de budget dans l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et dans les revenus et charges. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Autres points**

L'Organisme a préparé un jeu distinct d'états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 conformément aux NCSP, sur lequel nous avons délivré aux membres du Conseil des Abénakis de Wôlinak un rapport d'audit avec réserve distinct daté du 10 décembre 2024. Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés dans le but d'aider l'Organisme à répondre aux exigences de S.A.C. Notre rapport est destiné uniquement à l'Organisme et à S.A.C., et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que celles-ci.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MNP SENCRL, srl*  
1

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Trois-Rivières (Québec)  
Le 10 décembre 2024

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A122666

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Revenus - Conseil (annexe 1)	<b>20 753 651</b>	12 643 989
Revenus - Carrefour Wôlinak inc. (annexe 1)	<b>148 640</b>	116 280
	<b>20 902 291</b>	12 760 269
Charges - Conseil (annexe 2)	<b>17 204 269</b>	10 344 494
Charges - Carrefour Wôlinak inc. (annexe 2)	<b>100 916</b>	100 928
	<b>17 305 185</b>	10 445 422
Excédent - Conseil	<b>3 549 382</b>	2 299 495
Excédent - Carrefour Wôlinak inc.	<b>47 724</b>	15 352
Excédent	<b>3 597 106</b>	2 314 847

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C.**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Excédent - Conseil	<b>3 549 382</b>	2 299 495
Conciliation aux fins de S.A.C.		
Immobilisations corporelles		
Amortissement	627 115	614 932
Acquisitions	(1 188 241)	(1 348 991)
	<b>(561 126)</b>	(734 059)
Financement et investissement		
Remboursement de la dette à long terme	(466 964)	(536 268)
Gain sur radiation de dette	(15 000)	-
Encaissement de créances à long terme - Entreprise en propriété exclusive	83 562	84 495
Encaissement de créances à long terme - Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	143 141	159 663
	<b>(255 261)</b>	(292 110)
Affectation et utilisation		
À la réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	(24 600)	(116 600)
De la réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL)	92 000	15 840
À la réserve de remplacement - biens immobiliers	(6 934)	(6 934)
	<b>60 466</b>	(107 694)
	<b>(755 921)</b>	(1 133 863)
Excédent aux fins de S.A.C. - Conseil	<b>2 793 461</b>	1 165 632
Excédent - Carrefour Wôlinak inc.	<b>47 724</b>	15 352
Conciliation aux fins de S.A.C.		
Immobilisations corporelles		
Amortissement	35 418	37 042
Excédent aux fins de S.A.C. - Carrefour Wôlinak inc.	<b>83 142</b>	52 394
Excédent aux fins de S.A.C.	<b>2 876 603</b>	1 218 026

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle**

Exercice terminé le 31 mars 2024

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne Description du service	Page	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
<b>Conseil</b>							
<b>SERVICES S.A.C.</b>							
<b>ADMINISTRATION</b>							
Q31F	1000 Soutien aux gouvernements indiens - Bande						
Q387	1030 Soutien aux gouvernements indiens - Logement	41	615 099	1 096 102	(481 003)	56 143	(424 860)
Q32J	1003 Développement de la capacité de gouvernance / gestion financière	42	54 460	54 460	-	-	-
Q3F0	1050 Planification - Mesures d'urgence	43	-	-	-	-	-
Q31V	1080 RCP/RRQ et régimes de retraite privés - Contributions d'employeur Premières Nations						
Q31U	1080 Frais d'administration des régimes de pension et contributions d'employeurs aux régimes d'avantages sociaux	44	106 951	106 951	-	-	-
Q32J	8100 Séquestre-administrateur	45	-	-	-	-	-
Q3YZ	8200 Renforcement des capacités - Gestion des urgences	46	19 188	31 075	(11 887)	11 887	-
Q3R5	8240 Immeubles - Réouverture COVID-19	47	-	1 236	(1 236)	1 236	-
Q3V9	8260 FSCA - PAGU - COVID-19	48	-	-	-	-	-
			<u>795 698</u>	<u>1 289 824</u>	<u>(494 126)</u>	<u>69 266</u>	<u>(424 860)</u>
<b>ÉDUCTION</b>							
Q2LQ/Q2LR	2200 Éducation élémentaire/secondeaire						
Q290	2200 Éducation post-secondaire	50	821 921	413 146	408 775	-	408 775
Q29A	2200 Soutien aux étudiants post-secondaire	51	120 480	120 480	-	-	-
Q2J2	2300 Éducation élémentaire / secondeaire et école aux adultes	52	22 385	22 385	-	-	-
Q29A	8250 Soutien aux étudiants post-secondaire COVID-19	53	-	-	-	-	-
			<u>964 786</u>	<u>556 011</u>	<u>408 775</u>	<u>-</u>	<u>408 775</u>
<b>DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE</b>							
Q34S	3100 Eau et égout - Fonctionnement et entretien						
Q3AP	3100 Autre - Immobilisations						
Q3BW	3100 Administration - autres infrastructures						
Q3UZ	3100 Combler les lacunes en infrastructures						
Q35E	3100 Administration - Eau et eaux usées						
Q3B3	3100 Contribution pour équipements						
Q3AQ	3100 Autre - Fonctionnement et entretien	55	629 979	915 936	(285 957)	57 845	(228 112)
Q3UO	2904/2905 Construction - Nouveau garage municipal	56	-	77 295	(77 295)	(18 953)	(96 248)
Q3XJ	5905 Construction - Triplex #3 - Rue des Pins	57	259 942	25 596	234 346	(284 910)	(50 564)
QA1A	5910 Construction - Triplex #4 - Rue des Pins	58	259 852	25 348	234 504	(289 608)	(55 104)
Q3XP	6600 Développement de nouveaux lots résidentiels	59	21 485	66 899	(45 414)	45 414	-
			<u>1 171 258</u>	<u>1 111 074</u>	<u>60 184</u>	<u>(490 212)</u>	<u>(430 028)</u>
<b>INSCRIPTION DES INDIENS</b>							
Q036	1002 Financement de base des services fonciers et fiduciaires - Inscription des indiens et listes	61	3 591	3 591	-	-	-
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>							
Q29T	1020 Aide au revenu	63	500 995	96 387	404 608	-	404 608
Q2AF	8225 Aide au revenu - COVID-19	64	-	-	-	-	-
Q29W	8235 Aide au revenu - Besoins fondamentaux	65	32 903	32 903	-	-	-
Q2D0	4575 Projet de prévention Wajapkol	66	-	-	-	-	-
Q26A	2250 Raviver la culture abénakise	67	13 559	13 559	-	-	-
			<u>547 457</u>	<u>142 849</u>	<u>404 608</u>	<u>-</u>	<u>404 608</u>
<b>REVENDICATIONS PARTICULIÈRES</b>							
QZ9Q	6700 ATDPR - Revendications particulières	69	33 951	208 711	(174 760)	-	(174 760)

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle**

Exercice terminé le 31 mars 2024

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne Description du service	Page	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
<b>SERVICES S.A.C. (suite)</b>							
<b>ENVIRONNEMENT</b>							
Q3OP	1070 Gestion des terres des Premières Nations - Soutien opérationnel	71	356 545	217 325	139 220	(106 324)	32 896
Q3JO	1071 Foresterie	72	-	-	-	-	-
Q075	1074 Testaments	73	-	-	-	-	-
Q3WI	7280 Initiative en gestion de matières résiduelles	74	106 676	121 828	(15 152)	15 152	-
Q3OG	7281 IGMR - Achat d'immobilisations	75	69 812	10 472	59 340	(59 340)	-
			533 033	349 625	183 408	(150 512)	32 896
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>							
	2955 Cannabis médical	77	-	-	-	-	-
<b>SERVICES - AUTRES QUE S.A.C.</b>							
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>							
	3200 Résidence au Soleil Levant	79	32 335	32 335	-	-	-
	8000 Salle de conditionnement physique et piscine	80	173 421	183 031	(9 610)	6 848	(2 762)
	2760 Coleraine	81	152 525	290 500	(137 975)	-	(137 975)
	2750/5000 Comité de priorisation	82	57 113	45 981	11 132	-	11 132
	2850 Salle communautaire et chapelle	83	9 883	19 748	(9 865)	9 865	-
	2950 Casino en ligne	84	500 000	282 211	217 789	(567)	217 222
	2960 Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	85	12 289 916	9 232 277	3 057 639	-	3 057 639
			13 215 193	10 086 083	3 129 110	16 146	3 145 256
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>							
Q010	4580 DGSPNI - Transport pour raisons médicales (SSNA/TRM)	87	13 000	13 000	-	-	-
Q22U	4505 DGSPNI - Soins à domicile - Prestations de services						
Q22V	4505 DGSPNI - Soins à domicile - Perfectionnement professionnel	88	124 302	68 558	55 744	-	55 744
Q02U	4500 DGSPNI - ISBDE - Soins buccodentaires	89	7 228	7 790	(562)	562	-
Q02I	4510 DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients	90	55 833	55 833	-	-	-
Q02I	4510 DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients - NLDS - COVID -19	91	-	-	-	-	-
Q02H	4515 DGSPNI - Pratique clinique et soins aux clients - Fournitures et équipements	92	6 480	7 140	(660)	660	-
Q2FY	4530 DGSPNI - Principe de Jordan - Coordination	93	75 438	75 438	-	-	-
Q2FQ	4531 DGSPNI - Principe de Jordan - Santé Alliés						
Q2FR	4531 DGSPNI - Principe de Jordan - Éducation						
Q2FU	4531 DGSPNI - Principe de Jordan - Transport médical						
Q2G1	4531 DGSPNI - Principe de Jordan - Bien-être mental						
Q2G6	4531 DGSPNI - Principe de Jordan - Audiologie						
Q2G9	4531 DGSPNI - Principe de Jordan - Aide à l'éducation						
Q2GA	4531 DGSPNI - Principe de Jordan - Technologie assistée	94	356 062	356 062	-	-	-
Q233	4535 DGSPNI - Initiative en ressources humaines en santé autochtone	95	5 111	5 111	-	-	-
Q30P	4540 DGSPNI - Gestion et planification - Centre de santé de Wôlinak	96	194 065	352 228	(158 163)	-	(158 163)
	4541 DGSPNI - Étude pré-projet - Agrandissement du Centre de santé de Wôlinak	97	-	-	-	-	-
Q302	4545 DGSPNI - Fonctionnement et entretien - Centre de santé de Wôlinak	98	62 131	107 071	(44 940)	(2 569)	(47 509)
Q221	4545 DGSPNI - IDA - Sécurité alimentaire COVID-19	99	-	-	-	-	-
Q3RF	4545 DGSPNI - PAPAR - Réouverture COVID-19	100	-	-	-	-	-
Q3RK	4545 DGSPNI - Santé longue durée COVID-19	101	-	-	-	-	-
Q22K	4560 DGSPNI - PAPAR	102	16 149	16 149	-	-	-
Q227	4565 DGSPNI - MVS - Soins IHP & RSC	103	77 895	8 656	69 239	-	69 239
Q2C3	4570 DGSPNI - Prévention des mesures perturbatrices	104	38 825	38 825	-	-	-
Q2C7	4571 DGSPNI - Service de représentation des Premières Nations	105	32 169	32 169	-	-	-

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle**

Exercice terminé le 31 mars 2024

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne Description du service	Page	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
<b>SERVICES - AUTRES QUE S.A.C. (suite)</b>							
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL (suite)</b>							
QA1V	4572 DGSPNI - SEFPN - Création de logements pour les familles	106	13 909	13 909	-	-	-
Q23Q/Q23U/ Q23X/Q23Z/	4605 DGSPNI - Prévention des maladies transmissibles (VIH / SIDA)						
Q23R		107	21 805	8 287	13 518	-	13 518
Q22I	4615 DGSPNI - Initiative diabète autochtone	108	9 410	9 410	-	-	-
Q30I	4520 DGSPNI - Technologies émergentes	109	8 983	665	8 318	665	8 983
Q22G	4620 DGSPNI - Programme canadien de nutrition prénatale	110	5 308	5 308	-	-	-
Q23C/Q23D	4625 DGSPNI - Hygiène du milieu	111	34 947	22 227	12 720	-	12 720
QA0X	4630 DGSPNI - AGJEA - Petits projets	112	-	-	-	-	-
Q22H	4635 DGSPNI - Prévention de l'alcoolisme foetal						
Q22I	4635 DGSPNI - Soins maternité (SSMI)	113	46 330	21 733	24 597	-	24 597
Q226	4640 DGSPNI - Lutte contre le tabagisme	114	7 276	3 156	4 120	-	4 120
Q21G	4645 DGSPNI - Bien-être mental	115	377 809	164 286	213 523	-	213 523
Q21G	8300 DGSPNI - Bien-être mental SSSC-EI	116	-	-	-	-	-
Q30Q	4700 DGSPNI - Agrément Canada	117	38 690	22 255	16 435	-	16 435
Q01T	4600 DGSPNI - Guérisseur traditionnel	118	53	53	-	-	-
Q3RA	8230 DGSPNI - Établissement de la santé - Réouverture COVID-19	119	21 828	21 868	(40)	40	-
	4550 Projet de prévention de la violence familiale	120	18 050	18 050	-	-	-
	7900 Service de garde à l'enfance	121	359 186	349 940	9 246	4 829	14 075
	7977 Lutte contre le cancer	122	10 040	10 040	-	-	-
	7950 Lutte contre la pauvreté	123	7 372	7 372	-	-	-
	7978 Participation sportive	124	5 255	5 255	-	-	-
	7979 Étude régionale en santé	125	1 500	1 500	-	-	-
	7975 AGJEA	126	88 299	88 299	-	-	-
	7980 Anti-racisme	127	-	-	-	-	-
	7981 Coordination communautaire	128	60 000	60 000	-	-	-
	2106 Coulloir violence féminine	129	-	-	-	-	-
	4800 Maison de la famille	130	253 014	28 283	224 731	(233 915)	(9 184)
			2 453 752	2 005 926	447 826	(229 728)	218 098
<b>ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES</b>							
	4900 Kakanigan	132	5 144	7 206	(2 062)	2 062	-
	5200 Pow-wow	133	39 175	43 266	(4 091)	-	(4 091)
	2105 Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	134	-	-	-	-	-
	2230 Revitalisation et réappropriation de la langue abénakise	135	9 954	9 954	-	-	-
	7972 Nourriture communautaire	136	-	-	-	-	-
	4585 Programme Action Aïnés	137	-	-	-	-	-
	4590 Mobilisation des jeunes autochtones	138	-	-	-	-	-
	4595 Hommes et guérison	139	20 200	21 100	(900)	900	-
	4905 Projets communautaires - Petits projets	140	500	500	-	-	-
	1072 Arpentage - Réparer les problèmes du passé	141	39 558	39 558	-	-	-
			114 531	121 584	(7 053)	2 962	(4 091)
<b>EMPLOI</b>							
	6000/6100/ Commission de développement des ressources humaines des						
	6200/6300/ Premières Nations du Québec						
	6500	143	181 369	181 369	-	-	-
	6300 Initiative sur le marché du travail	144	-	-	-	-	-
			181 369	181 369	-	-	-

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle**

Exercice terminé le 31 mars 2024

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne Description du service	Page	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
<b>SERVICES - AUTRES QUE S.A.C. (suite)</b>							
<b>ÉDUCATION</b>							
2215 CEPN - Programme jeunesse	146	-	-	-	-	-	-
2240 CEPN - Partenariat en éducation	147	6 789	9 554	(2 765)	2 765	-	-
2210 CEPN - Science et technologie	148	8 235	8 559	(324)	324	-	-
2225 CEPN - Langue et culture	149	-	-	-	-	-	-
2235 CEPN - Initiative d'éducation par le territoire	150	-	-	-	-	-	-
		15 024	18 113	(3 089)	3 089	-	-
<b>LOGEMENT SOCIAL</b>							
6400 SCHL - Article 95 / 10155-10165 Kolipaïo	152	38 655	21 688	16 967	(9 500)	7 467	-
5400 SCHL - Article 95 / 10155 Tomakowa	153	28 195	14 195	14 000	(8 478)	5 522	-
5500 SCHL - Article 95 / 10145 Tomakowa	154	29 768	18 437	11 331	(8 632)	2 699	-
5600 SCHL - Article 95 / 4974 Danube	155	29 396	21 806	7 590	(8 211)	(621)	-
5700 SCHL - Article 95 / 10125-10135 Tomakowa - Jumelé	156	18 047	12 065	5 982	(2 694)	3 288	-
5800/6450 SCHL - Article 95 / Rue des Pins - Triplex	157	34 216	15 859	18 357	(4 236)	14 121	-
5900 Construction - Triplex - Rue Koak	158	61 200	62 498	(1 298)	38 154	36 856	-
3350 SCHL - Aide à la remise en état des logements / PAREL	159	27 670	27 670	-	-	-	-
3360 SCHL - Contribution spéciale	160	-	92 000	(92 000)	92 000	-	-
		267 147	286 218	(19 071)	88 403	-	69 332
<b>ENVIRONNEMENT</b>							
7100 Bureau Environnement et Terre Wôlinak	162	144 862	120 474	24 388	6 859	31 247	-
7110 Bar rayé	163	-	976	(976)	976	-	-
7330 FAEP - Terrestre	164	94 793	94 793	-	-	-	-
7150 Loi sur les espèces en péril	165	10 489	10 489	-	-	-	-
7335 Projet SANTEM	166	72 510	72 510	-	-	-	-
7400 PPAH - Équipements	167	188 821	115 651	73 170	(73 170)	-	-
1073 Compensation des milieux humides	168	-	-	-	-	-	-
		511 475	414 893	96 582	(65 335)	31 247	-
Variation des sommes nettes non dépensées pour les contributions globales		(87 543)	-	(87 543)	-	-	(87 543)
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)		-	428 398	(428 398)	-	(428 398)	-
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)		12 986	-	12 986	-	12 986	-
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)		19 943	-	19 943	-	19 943	-
		32 929	428 398	(395 469)	-	(395 469)	-
Résultats - Conseil		20 753 651	17 204 269	3 549 382	(755 921)	2 793 461	-
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Conseil (note 17)						2 241 201	-
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2024 - Conseil (note 17)						5 034 662	-
<b>Carrefour Wôlinak inc.</b>							
Résultats - Carrefour Wôlinak inc.		148 640	100 916	47 724	35 418	83 142	-
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)						252 967	-
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2024 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)						336 109	-
Résultats - Consolidé		20 902 291	17 305 185	3 597 106	(720 503)	2 876 603	-
		(voir annexe 1)	(voir annexe 2)				

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé des résultats, de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et de l'excédent accumulé non affecté - par département et information sectorielle**

Exercice terminé le 31 mars 2024

Numéro de service S.A.C.	Numéro de service interne Description du service	Page	Revenus \$	Charges \$	Excédent (déficit) \$	Conciliation aux fins de S.A.C. \$	Excédent (déficit) aux fins de S.A.C. \$
<b>Conseil</b>							
<b>SOMMAIRE CUMULÉ PAR DÉPARTEMENT</b>							
ADMINISTRATION			795 698	1 289 824	(494 126)	69 266	(424 860)
ÉDUCATION			979 810	574 124	405 686	3 089	408 775
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE			1 171 258	1 111 074	60 184	(490 212)	(430 028)
INSCRIPTION DES INDIENS			3 591	3 591	-	-	-
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			3 001 209	2 148 775	852 434	(229 728)	622 706
REVENDICATIONS PARTICULIÈRES			33 951	208 711	(174 760)	-	(174 760)
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			13 215 193	10 086 083	3 129 110	16 146	3 145 256
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES			114 531	121 584	(7 053)	2 962	(4 091)
EMPLOI			181 369	181 369	-	-	-
LOGEMENT SOCIAL			267 147	286 218	(19 071)	88 403	69 332
ENVIRONNEMENT			1 044 508	764 518	279 990	(215 847)	64 143
Variation des sommes nettes non dépensées pour les contributions globales			(87 543)	-	(87 543)	-	(87 543)
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)			-	428 398	(428 398)	-	(428 398)
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)			12 986	-	12 986	-	12 986
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)			19 943	-	19 943	-	19 943
Résultats - Conseil			20 753 651	17 204 269	3 549 382	(755 921)	2 793 461
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Conseil (note 17)							2 241 201
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2024 - Conseil (note 17)							5 034 662

**Carrefour Wôlinak inc.**

Résultats - Carrefour Wôlinak inc.	148 640	100 916	47 724	35 418	83 142
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2023 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)					252 967
Excédent accumulé non affecté au 31 mars 2024 - Carrefour Wôlinak inc. (note 17)					336 109
Résultats - Consolidé	20 902 291	17 305 185	3 597 106	(720 503)	2 876 603

(voir annexe 1) (voir annexe 2)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil des Abénakis de Wôlinak**  
**État consolidé de la variation des actifs financiers nets**  
Exercice terminé le 31 mars 2024

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<b>3 597 106</b>	2 314 847
Variation des immobilisations corporelles :		
Acquisitions	(1 188 241)	(1 348 991)
Amortissement	662 533	651 974
	<b>(525 708)</b>	(697 017)
Variation des autres actifs non financiers	<b>(29 950)</b>	(147 618)
Variation des actifs financiers nets	<b>3 041 448</b>	1 470 212
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<b>2 398 807</b>	928 595
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<b>5 440 255</b>	2 398 807

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars 2024

	2024 \$	2024 \$	2024 \$	2023 \$	2023 \$	2023 \$
	Conseil	Carrefour Wôlinak inc.	Total <sup>(1)</sup>	Conseil	Carrefour Wôlinak inc.	Total <sup>(1)</sup>
<b>Actifs financiers</b>						
Encaisse	3 360 828	1 363	3 362 191	2 210 641	6 850	2 217 491
Actifs assujettis à des restrictions						
Réserve de remplacement - SCHL (note 18)	264 880	-	264 880	264 880	-	264 880
Fonds en fiducie - Liquidités dans le Fonds en fiducie d'Ottawa (note 19)	11 718	-	11 718	11 718	-	11 718
Placements réservés - Obligations, détenues auprès de la Banque de Montréal, à 4,85 %, échéant en octobre 2027	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
Obligations, détenues auprès de la SOCCA, à 5,55 %, échéant en décembre 2027	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
Débiteurs (note 5)	2 354 650	-	2 354 650	1 522 628	4 000	1 526 628
Participations dans des entreprises en propriété exclusive (note 6)	4 140 730	-	4 140 730	2 428 901	-	2 428 901
Participation dans un partenariat (note 7)	36 704	-	36 704	16 761	-	16 761
Avances au Conseil, sans intérêt <sup>(1)</sup>	-	220 326	-	-	136 880	-
Avances à 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant), sans intérêt	-	58 826	58 826	-	58 826	58 826
Créances à long terme (note 8)	394 234	-	394 234	537 376	-	537 376
	13 563 744	280 515	13 623 933	9 992 905	206 556	10 062 581
<b>Passifs</b>						
Créditeurs et charges à payer (note 10)	733 124	-	733 124	663 753	-	663 753
Contributions préétablies à payer (note 11)	67 309	-	67 309	67 309	-	67 309
Revenus différés (note 12)	893 813	-	893 813	397 288	-	397 288
Fonds inutilisés (note 13)	1 573 794	-	1 573 794	1 471 081	-	1 471 081
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales (note 14)	1 787 528	-	1 787 528	1 454 269	-	1 454 269
Montant dû au Carrefour Wôlinak inc., sans intérêt <sup>(1)</sup>	220 326	-	-	136 880	-	-
Dette à long terme (note 15)	3 128 110	-	3 128 110	3 610 074	-	3 610 074
	8 404 004	-	8 183 678	7 800 654	-	7 663 774
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>5 159 740</b>	<b>280 515</b>	<b>5 440 255</b>	<b>2 192 251</b>	<b>206 556</b>	<b>2 398 807</b>
<b>Actifs non financiers</b>						
Charges payées d'avance	153 957	55 593	209 550	133 188	46 411	179 599
Immobilisations corporelles (note 16)	11 199 913	854 290	12 054 203	10 638 787	889 708	11 528 495
<b>Excédent accumulé (note 17)</b>	<b>11 353 870</b>	<b>909 883</b>	<b>12 263 753</b>	<b>10 771 975</b>	<b>936 119</b>	<b>11 708 094</b>
	16 513 610	1 190 398	17 704 008	12 964 226	1 142 675	14 106 901

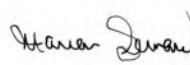
<sup>(1)</sup> Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre le Conseil et Carrefour Wôlinak inc.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Éventualités (note 20)

Obligations contractuelles (note 21)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

  
Chef  
Conseiller  
Conseiller  
Karolane Landry-Mensah

Conseiller

Conseiller

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	3 597 106	2 314 847
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	662 533	651 974
Gain sur radiation de dette	(15 000)	-
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak, S.E.C.	(12 186 605)	(4 745 003)
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9417-6831 Québec inc.	(103 311)	(33 211)
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	428 398	21 832
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)	(19 943)	(16 710)
Quote-part de la perte nette (bénéfice net) de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)	(12 986)	2 470
	<b>(7 649 808)</b>	<b>(1 803 801)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Réserve de remplacement - SCHL	-	(82 685)
Débiteurs	(828 022)	201 783
Créditeurs et charges à payer	69 371	(194 824)
Contributions préétablies à payer	-	10 000
Revenus différés	496 525	16 522
Fonds inutilisés	102 713	461 698
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales	333 259	222 164
Charges payées d'avance	(29 949)	(147 618)
	<b>(7 505 911)</b>	<b>(1 316 761)</b>
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(466 964)	(536 268)
<b>Activités d'investissement</b>		
Distribution reçue de l'entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	4 370 850	1 113 750
Dividendes reçus de l'entreprise en propriété exclusive, 9417-6831 Québec inc.	20 896	-
Variation des honoraires de gestion à payer - Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	5 921 027	2 750 949
Variation des avances à l'entreprise en propriété exclusive, 9417-6831 Québec inc.	703	(3 468)
Variation des avances à l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	(150 801)	(171 833)
Acquisition d'une participation dans un partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)	-	(51)
Encaissement de créances à long terme - SRPNI	143 141	159 663
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 188 241)	(1 348 991)
	<b>9 117 575</b>	<b>2 500 019</b>

**Conseil des Abénakis de Wôlinak****État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2024

	<b>2024</b> \$	<b>2023</b> \$
Augmentation nette de la trésorerie	<b>1 144 700</b>	646 990
Encaisse au début	<b>2 217 491</b>	1 570 501
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>3 362 191</b>	2 217 491

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 1. Description de l'organisme

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak (le « Conseil »), constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens*, rend des services municipaux, sociaux et éducatifs aux membres de la communauté de Wôlinak.

### 2. Modification de méthodes comptables

#### **SP 3400 - Revenus**

À compter du 1er avril 2023, le Conseil a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits selon SP 3400, Produits. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et évaluer les produits, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers consolidés. Conformément à ces recommandations, la modification a été appliquée prospectivement, et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

En vertu de la nouvelle norme, les produits sont différenciés entre les produits provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie directe », et les opérations qui n'ont pas d'obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie directe », comme il est décrit à la note 3.

L'application des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

### 3. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP), à l'exception du fait que, comme il est mentionné ci-dessous, les entités 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) et 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W) sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation alors qu'elles ne répondent pas à toutes les caractéristiques d'une entreprise publique et du fait que le Conseil n'a pas adopté les recommandations du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les états financiers consolidés contiennent certaines informations financières établies conformément aux exigences en matière de rapports financiers pour l'exercice de 2023 à 2024 publiées par Services aux Autochtones Canada (« S.A.C. »). Celles-ci portent sur l'établissement des états consolidés de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. et des résultats et de l'excédent (déficit) aux fins de S.A.C. par service, ainsi que la ventilation de l'excédent accumulé.

#### *Périmètre comptable*

Le périmètre comptable inclut les entités suivantes :

- 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)
- Carrefour Wôlinak inc.
- 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)
- Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.
- 9417-6831 Québec inc.
- 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Périmètre comptable (suite)*

L'entité suivante est consolidée :

- Carrefour Wôlinak inc. (à 100 %)

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du Conseil et du Carrefour Wôlinak inc.

Les entités suivantes sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Participation dans des entreprises en propriété exclusive :

- 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)
- 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)
- Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.
- 9417-6831 Québec inc.

Participation dans un partenariat :

- 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)

En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls le résultat net de la société, la participation du Conseil dans la société et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de la société qui sont différentes de celles du Conseil.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### *Instruments financiers*

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie, les fonds en fiducie, les placements en obligations, les débiteurs, les avances et les créances à long terme sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créateurs et charges à payer, les contributions préétablies à payer, les revenus différés, les fonds inutilisés, les sommes nettes non dépensées pour les contributions globales, les montants dus et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'instrument financier à la valeur comptable de l'instrument financier.

Les créances à long terme sont présentées en diminution des dettes à long terme lorsque, et seulement lorsque, les conditions suivantes sont réunies :

- a) le Conseil a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés;
- b) le Conseil a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Instruments financiers (suite)*

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises avant le 1<sup>er</sup> avril 1996 ne sont pas reflétées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

<u>Conseil</u>	<u>%</u>
Aménagement de terrains	8
Bâtiments	4
Réseau d'adduction d'eau	4
Matériel et équipements	20
Matériel informatique	30
Matériel roulant	30
Infrastructure - Rue	4
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>	<u>%</u>
Bâtiment	4
Aires asphaltées et stationnement	8
Enseigne	20
Matériel de bureau	20

#### *Dépréciation des immobilisations corporelles*

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes doivent être passées en charges dans l'état des résultats et aucune reprise sur réduction de valeur ne doit être constatée.

#### *Créances à long terme*

Les créances à long terme sont encaissées au même rythme que les dettes rattachées.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, on demande à la direction de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la déclaration des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les revenus et les charges indiqués pendant la période visée. Les postes nécessitant des estimations élevées sont la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations et les passifs éventuels. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

#### *Constatation des produits*

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

#### *Paiements de transfert*

Le Conseil reconnaît un transfert gouvernemental à titre de revenu lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été respectés. Un transfert gouvernemental dont les stipulations donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif est reconnu comme un passif. Dans de telles circonstances, le Conseil comptabilise les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé.

#### *Fonds détenus dans le Fonds en fiducie d'Ottawa*

En raison de l'incertitude relative à la mesure, les revenus liés à la réception de fonds détenus dans le Fonds en fiducie d'Ottawa sont comptabilisés au moment où ils sont reçus.

#### *Opérations sans obligation de prestation*

Le Conseil comptabilise les revenus provenant de redevances et d'intérêts, réputés être des opérations sans obligation de prestation.

Ces opérations n'ont pas d'obligation de prestation et sont comptabilisées à leur valeur de réalisation lorsque le Conseil a le pouvoir de réclamer ou de conserver des entrées économiques sur la base d'une transaction ou d'un événement passé donnant lieu à un actif.

#### *Opérations assorties d'obligation de prestation*

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque le Conseil s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfait soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

Le Conseil reconnaît que les obligations de prestation liées aux loyers et aux contrats sont satisfaites au fil du temps, soit sur la durée du bail pour les loyers et à mesure que les services sont exécutés pour les contrats.

#### *Revenus différés*

Les revenus différés sont composés des fonds reçus d'autres sources que S.A.C. qui sont affectés selon les ententes et qui n'ont pas été utilisés. Ceux-ci sont présentés à titre de passifs.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 3. Méthodes comptables (suite)

#### *Fonds inutilisés et sommes nettes non dépensées pour les contributions globales*

Les fonds inutilisés et les sommes nettes non dépensées pour les contributions globales représentent les montants non dépensés relativement au financement provenant de S.A.C. à titre de contribution fixe, globale et/ou souple. Ceux-ci sont présentés à titre de passifs.

#### *Réserves de remplacement*

Les réserves de remplacement sont financées au moyen d'une affectation annuelle des revenus.

#### *Avantages sociaux futurs*

Le Conseil offre aux employés admissibles l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone (le « RBA ») qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge du Conseil correspond à la contribution requise pour l'exercice.

### 4. Dépendance économique

Le Conseil reçoit la majeure partie de ses revenus conformément à une entente de financement avec Services aux Autochtones Canada (S.A.C.). Cette entente vient à échéance le 31 mars 2028.

### 5. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
<b><u>Conseil</u></b>		
Services aux Autochtones Canada (S.A.C.)	<b>1 051 408</b>	343 551
Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	-	22 962
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	-	119 600
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)	<b>879</b>	880
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et Labrador (CSSSPNQL)	<b>355 819</b>	5 295
Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)	<b>6 341</b>	4 810
Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations	<b>57 898</b>	40 000
Gouvernement du Canada	<b>14 313</b>	-
Gouvernement du Québec	<b>88 459</b>	120 997
Organisme sous administration commune, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	<b>226 908</b>	217 835
Patrimoine Canada	-	26 975
Taxes à la consommation	<b>114 256</b>	114 256
Entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	<b>59 779</b>	256 797
Autres	<b>378 590</b>	248 670
	<b>2 354 650</b>	1 522 628

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 5. Débiteurs (suite)

	2024 \$	2023 \$
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>		
Loyers	27 926	44 278
Provision pour créances douteuses	(27 926)	(40 278)
	-	4 000
	<b>2 354 650</b>	1 526 628

### 6. Participations dans des entreprises en propriété exclusive

	2024 \$	2023 \$
<b>9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)</b>		
Coût d'acquisition (100 actions de catégorie A)	100	100
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des pertes nettes	(1 858 462)	(1 430 064)
	<b>(1 858 362)</b>	(1 429 964)

Avance, à 4,91 %, remboursable jusqu'en février 2030 par mensualités de 5 925 \$, intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (créances à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme)

368 856

416 258

Avance, à 4,91 %, remboursable jusqu'en décembre 2029 par mensualités de 4 101 \$, intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (créances à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme)

246 101

282 262

Avances, sans intérêt, remboursables et renouvelables le

1 <sup>er</sup> avril 2025	2 507 892	2 273 528
	3 122 849	2 972 048
	<b>1 264 487</b>	1 542 084

#### 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)

Coût d'acquisition (100 actions de catégorie A)	100	100
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des pertes nettes	(598 601)	(611 587)
	<b>(598 501)</b>	(611 487)

Avances, sans intérêt, remboursables et renouvelables le

1 <sup>er</sup> avril 2025	581 122	581 122
	<b>(17 379)</b>	(30 365)

#### Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.

Coût d'acquisition (990 parts)	99	99
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des bénéfices nets	16 931 608	4 745 003
Distribution	(5 484 600)	(1 113 750)
	<b>11 447 107</b>	3 631 352
Honoraires de gestion à payer	(8 671 976)	(2 750 949)
	<b>2 775 131</b>	880 403

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 6. Participations dans des entreprises en propriété exclusive (suite)

	2024 \$	2023 \$
<b>9417-6831 Québec inc.</b>		
Coût d'acquisition (100 actions de catégorie A)	100	100
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des bénéfices nets	136 522	33 211
Dividendes	(20 896)	-
	<b>115 726</b>	33 311
Avances, sans intérêt, remboursables et renouvelables le		
1 <sup>er</sup> avril 2025	2 765	3 468
	<b>118 491</b>	36 779
	<b>4 140 730</b>	2 428 901

9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) exploite un établissement de soins de longue durée.

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont les suivantes :

Actif \$	Passif \$	Revenus \$	Charges \$	Perte nette \$
2 201 614	4 059 976	2 027 827	2 456 225	(428 398)

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	(252 916)
Activités d'investissement	(14 388)
Activités de financement	25 254

Les encaissements de capital prévus à l'égard des avances au cours des quatre prochains exercices (incluant les renouvellements) sont les suivants :

	\$
2025	94 839
2026	2 603 509
2027	101 342
2028	323 159

En plus des montants dus au Conseil, 9101-2658 Québec inc. a une dette à long terme, dont le solde au 31 mars 2024 est de 612 624 \$ (698 650 \$ au 31 mars 2023) et qui est garantie par une hypothèque immobilière sur un terrain et un bâtiment et par un cautionnement du Conseil, renouvelable en avril 2024.

9323-8996 Québec inc. (Traiteur W) offre des services de traiteur. Depuis l'exercice terminé le 31 mars 2022, la société a décidé de cesser ses activités.

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont les suivantes :

Actif \$	Passif \$	Revenus \$	Charges \$	Bénéfice net \$
23 605	622 108	15 000	2 014	12 986

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 6. Participations dans des entreprises en propriété exclusive (suite)

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	(2 014)
Activités d'investissement	-
Activités de financement	(5 000)

Les encaissements de capital prévus à l'égard des avances au cours des deux prochains exercices (incluant les renouvellements) sont les suivants :

	\$
2025	-
2026	581 122

Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. exploite un centre de divertissement.

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont les suivantes :

Actif \$	Passif \$	Revenus \$	Charges \$	Bénéfice net \$
15 657 183	4 094 448	42 444 066	30 134 364	12 309 702

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	12 973 680
Activités d'investissement	(502 535)
Activités de financement	(12 271 798)

Le Conseil a signé une entente confiant la gestion de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C à une société privée. Les obligations du Conseil en vertu de cette entente sont décrites à la note 21. Le Conseil n'a aucune obligation d'injecter des fonds en cas de problème de liquidités dans le centre de divertissement.

9417-6831 Québec inc. agit à titre de commandité de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.

Les informations financières pour cette société pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont les suivantes :

Actif \$	Passif \$	Revenus \$	Charges \$	Bénéfice net \$
115 130	1	122 500	19 786	102 714

Les informations financières concernant les flux de trésorerie sont les suivantes :

	\$
Activités d'exploitation	(19 786)
Activités d'investissement	44 150
Activités de financement	(24 364)

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 7. Participation dans un partenariat

	2024 \$	2023 \$
<b>9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction), détenu à 51 %</b>		
Coût d'acquisition (51 actions de catégorie A)	51	51
Variation depuis l'acquisition		
Quote-part des bénéfices nets	36 653	16 710
	<b>36 704</b>	16 761

9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction) œuvre dans le domaine forestier, de l'environnement, des ressources naturelles et du génie civil. La société est issue du partenariat entre le Conseil et 9109-5521 Québec inc.

Les informations financières pour cette société pour la période terminée le 31 mars 2024 sont les suivantes :

Actif \$	Passif \$	Revenus \$	Charges \$	Bénéfice net \$
529 609	468 000	716 363	687 620	28 743

### 8. Crédits à long terme

	2024 \$	2023 \$
Montant à recouvrer de tiers pour le remboursement de la dette à long terme, d'un montant initial de 217 030 \$, à 6,00 %, encaissé au cours de l'exercice	-	24 772
Montant à recouvrer de tiers pour le remboursement de la dette à long terme, d'un montant initial de 625 000 \$, à 5,25 %, encaissable jusqu'en décembre 2026 par semestrialités de 71 874 \$, intérêts compris, renouvelable en décembre 2024	394 234	512 604
	<b>394 234</b>	537 376

Les encaissements de capital prévus au cours du prochain exercice (incluant les renouvellements) sont de 394 234 \$.

### 9. Emprunts bancaires

L'emprunt bancaire, à 1,5 % au-dessus du taux préférentiel, d'un montant autorisé de 300 000 \$, est renouvelable annuellement. Le solde inutilisé aux 31 mars 2024 et 2023 est de 300 000 \$.

Le Conseil a également un emprunt bancaire supplémentaire, à 1,0 % au-dessus du taux préférentiel, d'un montant autorisé de 250 000 \$, renouvelable annuellement. Le solde inutilisé aux 31 mars 2024 et 2023 est de 250 000 \$.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 10. Créditeurs et charges à payer

	2024 \$	2023 \$
<u>Conseil</u>		
Fournisseurs et frais courus - ordinaires	<b>479 746</b>	467 269
Fournisseurs - organisme sous administration commune,		
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	<b>119 634</b>	68 319
Salaires et vacances à payer	<b>98 745</b>	88 794
Sommes à remettre à l'État	<b>34 999</b>	39 371
	<b>733 124</b>	663 753

### 11. Contributions préétablies à payer

	2024 \$	2023 \$
Q010 - DGSPNI - Transport pour raisons médicales (SSNA/TRM) (#4580)	<b>15 719</b>	15 719
DGSPNI - Programme d'infostructure de la cybersanté (#4615)	<b>41 590</b>	41 590
QA0X - DGSPNI - AGJEA - Petits projets (#4630)	<b>10 000</b>	10 000
	<b>67 309</b>	67 309

### 12. Revenus différés

	2024 \$	2023 \$
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (#6000/6100/6200/6300/6500)	<b>98 673</b>	63 429
Initiative sur le marché du travail (#6300)	<b>42 690</b>	-
Q3OP - Gestion des terres des Premières Nations - Soutien opérationnel (#1070)	<b>40 000</b>	40 000
FAEP - Terrestre (#7330)	<b>5 238</b>	17 393
Loi sur les espèces en péril (#7150)	<b>-</b>	10 489
Revitalisation et réappropriation de la langue abénakise (#2230)	<b>48 758</b>	58 712
Anti-racisme (#7980)	<b>22 825</b>	-
CEPN - Initiative d'éducation par le territoire (#2235)	<b>72 814</b>	35 227
CEPN - Partenariat en éducation (#2240)	<b>1 394</b>	8 183
CEPN - Programme jeunesse (#2215)	<b>7 098</b>	-
Projet de prévention de la violence familiale (#4550)	<b>27 766</b>	14 177
SCHL - Aide à la remise en état des logements / PAREL (#3350)	<b>48 230</b>	-
Mobilisation des jeunes autochtones (#4590)	<b>49 769</b>	49 769
Hommes et guérison (#4595)	<b>118 576</b>	87 808
Participation sportive (#7978)	<b>-</b>	2 061
AGJEA (#7975)	<b>234 998</b>	-
Compensation des milieux humides (#1073)	<b>74 984</b>	-
Lutte contre le cancer (#7977)	<b>-</b>	10 040
	<b>893 813</b>	397 288

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 13. Fonds inutilisés

	2024 \$	2023 \$
Q3XP - Développement de nouveaux lots résidentiels (#6600)	<b>745 740</b>	-
Q32J - Développement de la capacité de gouvernance / gestion financière (#1003)	131 081	185 541
QZ9Q - ATDPR - Revendications particulières (#6700)	-	33 951
Q2J2 - Éducation élémentaire / secondaire et école aux adultes (#2300)	77 615	50 000
Q3WI - Initiative en gestion de matières résiduelles (#7280)	2 298	3 867
Q075 - Testaments (#1074)	27 175	-
Q2D0 - Projet de prévention Wajapkol (#4575)	7 427	7 427
DGSPNI - Étude pré-projet - Agrandissement du Centre de santé de Wôlinak (#4541)	50 000	-
Q3R5 - Immeubles - Réouverture COVID-19 (#8240)	-	99 798
Q3V9 - FSCA - PAGU - COVID-19 (#8260)	-	259 666
Q3YZ - Renforcement des capacités - Gestion des urgences (#8200)	-	19 188
Q3XJ - Construction - Triplex #3 - Rue des Pins (#5905)	-	236 902
QA1A - Construction - Triplex #4 - Rue des Pins (#5910)	-	236 902
Q26A - Raviver la culture abénakise (#2250)	-	13 559
Q2C3 - DGSPNI - Prévention des mesures perturbatrices (#4570)	57 285	27 280
Q2C7 - DGSPNI - Service de représentation des Premières Nations (#4571)	11 377	3 292
QA1V - DGSPNI - SEFPN - Création de logements pour les familles (#4572)	125 261	-
Q3RA - DGSPNI - Établissement de la santé - Réouverture COVID-19 (#8230)	-	21 828
Q2FQ/Q2FR/Q2FU/Q2G1/Q2G6/Q2G9/Q2GA - DGSPNI - Principe de Jordan (#4531)	292 065	158 127
Q01T - DGSPNI - Guérisseur traditionnel (#4600)	24 968	19 383
Q3RF - DGSPNI - PAPAR - Réouverture COVID-19 (#4545)	21 502	21 502
Q21G - DGSPNI - Bien-être mental (#4645)	-	72 868
	<b>1 573 794</b>	1 471 081

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 14. Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales

	2024 \$	2023 \$
<b>Volet Opérations régionales</b>		
Sommes nettes non dépensées au début de l'exercice	-	(217 404)
Ajustement des sommes nettes non dépensées suite à l'analyse des états financiers par S.A.C.	<b>245 716</b>	14 805
Sommes nettes non dépensées ajustées au début de l'exercice	<b>245 716</b>	(202 599)
Résultats nets de l'exercice	<b>(124 901)</b>	(206 067)
Sommes nettes non dépensées à la fin de l'exercice	<b>120 815</b>	(408 666)
<b>Volet DGSPNI</b>		
Sommes nettes non dépensées au début de l'exercice	<b>1 454 269</b>	1 232 105
Ajustement des sommes nettes non dépensées suite à l'analyse des états financiers par S.A.C.	<b>(763)</b>	(2 821)
Sommes nettes non dépensées ajustées au début de l'exercice	<b>1 453 506</b>	1 229 284
Résultats nets de l'exercice	<b>213 207</b>	224 985
Sommes nettes non dépensées à la fin de l'exercice	<b>1 666 713</b>	1 454 269

### 15. Dette à long terme

	2024 \$	2023 \$
Contrats de prêt à terme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), garantis par Services aux Autochtones Canada (S.A.C.)		
à 3,70 %, remboursable jusqu'en octobre 2027 par mensualités de 973 \$, intérêts compris	<b>39 130</b>	49 160
à 3,74 % (2,50 % en 2023), remboursable jusqu'en avril 2030 par mensualités de 460 \$ (442 \$ en 2023), intérêts compris, renouvelable en juin 2028	<b>30 012</b>	34 376
à 3,74 % (2,50 % en 2023), remboursable jusqu'en avril 2030 par mensualités de 439 \$ (422 \$ en 2023), intérêts compris, renouvelable en juin 2028	<b>28 678</b>	32 849
à 3,12 %, remboursable jusqu'en avril 2038 par mensualités de 735 \$, intérêts compris, renouvelable en avril 2028	<b>100 576</b>	106 207
à 0,69 %, remboursable jusqu'en mai 2035 par mensualités de 1 225 \$, intérêts compris, renouvelable en juin 2025	<b>157 931</b>	171 488
à 1,13 %, remboursable jusqu'en mai 2036 par mensualités de 1 185 \$, intérêts compris, renouvelable en juin 2026	<b>161 664</b>	173 987
à 1,06 %, remboursable jusqu'en mars 2041 par mensualités de 925 \$, intérêts compris, renouvelable en septembre 2026	<b>172 655</b>	181 872

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 15. Dette à long terme (suite)

	2024 \$	2023 \$
Contrats de prêt à terme de la Société de crédit commerciale autochtone (SOCCA), garantis par une hypothèque immobilière		
sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice	-	20 000
à 6,00 %, remboursé au cours de l'exercice (remboursé par des créances à long terme, voir note 8)	-	24 772
à 5,25 %, remboursable jusqu'en décembre 2026 par semestrialités de 71 874 \$, intérêts compris, renouvelable en décembre 2024 (remboursé par des créances à long terme, voir note 8)	<b>394 234</b>	512 604
Contrats de prêt à terme de la Banque de Montréal, garantis par une hypothèque immobilière		
à 4,91 %, remboursable jusqu'en février 2030 par mensualités de 5 925 \$, intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (remboursé par une entreprise en propriété exclusive, voir note 6) <sup>(a)</sup>	<b>368 856</b>	416 258
à 4,91 %, remboursable jusqu'en décembre 2029 par mensualités de 4 101 \$, intérêts compris, renouvelable en avril 2024 (remboursé par une entreprise en propriété exclusive, voir note 6) <sup>(b)</sup>	<b>246 101</b>	282 262
à 4,38 %, remboursable jusqu'en juin 2035 par mensualités de 5 311 \$, intérêts compris, renouvelable en janvier 2025	<b>564 575</b>	602 667
à 3,23 %, remboursable jusqu'en octobre 2032 par mensualités de 8 037 \$, intérêts compris, renouvelable en décembre 2026	<b>728 168</b>	793 944
Emprunt, d'un montant initial de 209 980 \$, à 1,90 %, remboursé au cours de l'exercice	-	25 537
Emprunt, d'un montant initial de 97 348 \$, à 3,00 %, remboursable jusqu'en octobre 2025 par mensualités de 1 209 \$, intérêts compris, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 13 904 \$	<b>23 561</b>	37 143
Emprunt, d'un montant initial de 49 926 \$, à 6,05 %, remboursable jusqu'en octobre 2027 par versements bimensuels de 382 \$, intérêts compris, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 20 794 \$	<b>31 856</b>	39 633
Emprunt, d'un montant initial de 96 410 \$, à 5,87 %, remboursable jusqu'en novembre 2026 par mensualités de 1 858 \$, intérêts compris, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 40 155 \$	<b>54 915</b>	73 395

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 15. Dette à long terme (suite)

	2024 \$	2023 \$
Emprunt, d'un montant initial de 42 134 \$, à 4,73 %, remboursable jusqu'en août 2027 par versements bimensuels de 311 \$, intérêts compris, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 17 549 \$	<b>25 198</b>	31 920
	<b>3 128 110</b>	3 610 074

- a) Après la fin de l'exercice, le Conseil a renouvelé sa dette échéant en avril 2024. Selon les conditions en vigueur à compter d'avril 2024, la dette est remboursable par mensualités de 6 079 \$ incluant les intérêts au taux de 5,83 %. La dette vient à échéance en février 2030 et est renouvelable en avril 2027.
- b) Après la fin de l'exercice, le Conseil a renouvelé sa dette échéant en avril 2024. Selon les conditions en vigueur à compter d'avril 2024, la dette est remboursable par mensualités de 4 205 \$ incluant les intérêts au taux de 5,83 %. La dette vient à échéance en décembre 2029 et est renouvelable en avril 2027.
- c) Un prêt d'un montant de 2 000 000 \$ a été autorisé au Conseil pour la construction d'un centre de congrès. Les modalités de ce prêt seront déterminées lors de son déboursement.

Les versements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Portion exigible \$	Portion à refinancer \$
2025	284 749	958 810
2026	266 956	144 279
2027	159 777	861 755
2028	30 706	323 159
2029	-	97 919

### 16. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	<b>Valeur comptable nette</b>	
			2024 \$	2023 \$
<u>Conseil</u>				
Terrain	138 950	-	138 950	138 950
Aménagement de terrains	929 083	499 594	429 489	350 271
Bâtiments	11 378 432	3 125 297	8 253 135	7 685 471
Réseau d'adduction d'eau	117 726	63 833	53 893	56 140
Matériel et équipements	942 173	679 978	262 195	221 038
Matériel informatique	533 452	438 029	95 423	136 322
Matériel roulant	1 272 619	990 982	281 637	317 568
Infrastructure - Rue	2 234 792	549 601	1 685 191	1 733 027
	<b>17 547 227</b>	<b>6 347 314</b>	<b>11 199 913</b>	<b>10 638 787</b>

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 16. Immobilisations corporelles (suite)

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette	
			2024 \$	2023 \$
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>				
Terrain	40 243	-	40 243	40 243
Bâtiment	1 955 827	1 172 516	783 311	815 951
Aires asphaltées et stationnement	164 950	134 861	30 089	32 705
Enseigne	5 325	5 114	211	264
Matériel de bureau	5 880	5 444	436	545
	<b>2 172 225</b>	<b>1 317 935</b>	<b>854 290</b>	<b>889 708</b>
	<b>19 719 452</b>	<b>7 665 249</b>	<b>12 054 203</b>	<b>11 528 495</b>

### 17. Excédent accumulé

		2024 \$	2023 \$
<u>Conseil</u>			
Excédent accumulé non affecté	5 034 662	2 241 201	
Investissement net dans les immobilisations corporelles	9 080 961	8 264 572	
Réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 18)	289 480	356 880	
Réserve de remplacement - Biens immobiliers*	96 789	89 855	
Fonds en fiducie d'Ottawa (note 19)	11 718	11 718	
Placements réservés - exigence S.A.C.	2 000 000	2 000 000	
	<b>16 513 610</b>	<b>12 964 226</b>	
<u>Carrefour Wôlinak inc.</u>			
Excédent accumulé non affecté	336 108	252 967	
Investissement net dans les immobilisations corporelles	854 290	889 708	
	<b>1 190 398</b>	<b>1 142 675</b>	
Total	<b>17 704 008</b>	<b>14 106 901</b>	
* Réserve de remplacement - Biens immobiliers (RBM)			
Solde au début	89 855	82 921	
Montant fourni dans le cadre de l'accord pour la RBM	6 934	6 934	
	<b>96 789</b>	<b>89 855</b>	

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 18. Réserve de remplacement - Société canadienne d'hypothèques et de logement

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant annuel par projet d'habitation prévu à l'annexe B de la convention d'exploitation doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte bancaire distinct et investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au principal. Au 31 mars 2024, le solde de banque de la réserve de remplacement, mis dans un compte bancaire distinct, est de 264 880 \$ (264 880 \$ au 31 mars 2023). Un montant de 24 600 \$ (92 000 \$ au 31 mars 2023) est à pourvoir en caisse au cours du prochain exercice.

### 19. Liquidités dans le Fonds en fiducie d'Ottawa

Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la *Loi sur les Indiens*. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du Vérificateur Général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la *Loi sur les Indiens*. La majeure partie des sommes en fiducie provient du règlement de la revendication à Crespieul.

La composition du Fonds est la suivante :

	2024	2023
	\$	\$
Capital	11 718	11 718
Revenus	-	-
	<b>11 718</b>	<b>11 718</b>

### 20. Éventualités

Le Conseil a endossé des emprunts contractés par des membres de la communauté reliés aux résidences personnelles pour un montant maximal de 3 661 836 \$. Au 31 mars 2024, le solde des emprunts endossés est de 3 258 093 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut de membres de la communauté. Tout paiement que le Conseil devrait effectuer sera passé en charge dans l'exercice alors en cours. Le Conseil détient une facilité de financement immobilier d'un montant autorisé de 5 000 000 \$ qui est disponible pour supporter ces cautions.

De plus, le Conseil cautionne un emprunt contracté par une entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant) d'un montant maximum de 1 095 000 \$. Au 31 mars 2024, le solde de cet emprunt est de 612 624 \$ (698 650 \$ au 31 mars 2023). Il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut de la société. Tout paiement que le Conseil devrait effectuer sera passé en charge dans l'exercice alors en cours.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 20. Éventualités (suite)

Au 31 mars 2024, des réclamations de nature monétaire pour un montant total de 185 000 \$ ont été déposées contre le Conseil. De plus, des réclamations de nature non monétaire ont aussi été déposées contre le Conseil, ce qui pourrait éventuellement donner lieu à des réclamations de nature monétaire. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces réclamations et le montant que la Conseil pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers consolidés. Tout règlement au titre de ces réclamations sera passé en charge dans l'exercice alors en cours.

Finalement, le Conseil a conclu des accords de contribution avec différents ministères. Le financement versé conformément à ces accords est assujetti à un remboursement si le Conseil ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

### 21. Obligations contractuelles

Le Conseil a contracté une entente diverse ainsi que des contrats de location-exploitation pour des équipements qui viennent à échéance jusqu'en 2027. Les paiements futurs s'élèveront à 36 637 \$ et comprennent les paiements suivants pour les trois prochains exercices :

	Entente diverse	Location d'équipements	Total
	\$	\$	\$
2025	19 211	10 344	29 555
2026	-	5 665	5 665
2027	-	1 417	1 417
	<b>19 211</b>	<b>17 426</b>	<b>36 637</b>

De plus, le Conseil s'est engagé à assumer le déficit d'opération annuel de 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant).

Finalement, le Conseil s'est engagé en vertu d'une entente pour la gestion de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. venant à échéance en mars 2040 à distribuer au gestionnaire une partie du bénéfice net de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. selon la répartition suivante :

- a) Jusqu'à ce que le solde des prêts consentis par le gestionnaire à Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. soit de 6 000 000 \$, 70,0 % du bénéfice net de chaque exercice servira à rembourser ces prêts et 22,5 % du bénéfice net de chaque exercice sera versé au gestionnaire par le Conseil.
- b) Après que le solde des prêts consentis par le gestionnaire à Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. soit de 6 000 000 \$ et ce jusqu'au remboursement des prêts en totalité, 60,0 % du bénéfice net de chaque exercice servira à rembourser ces prêts et 30,0 % du bénéfice net de chaque exercice sera versé au gestionnaire par le Conseil.
- c) Lorsque les prêts consentis par le gestionnaire à Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. seront remboursés, 75,0 % du bénéfice net de chaque exercice sera versé au gestionnaire par le Conseil.

Il est impossible d'estimer l'ampleur des obligations pour les exercices futurs puisqu'elles seront établies à partir des résultats futurs de Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.

Après la fin de l'exercice, la totalité des prêts consentis par le gestionnaire à Le Grand Royal Wôlinak S.E.C. ont été remboursés.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 22. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par le Conseil avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2024	2023
	\$	\$
Entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)		
Revenus - Intérêts	<b>32 335</b>	34 948
Organisme sous administration commune, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki		
Revenus	<b>548 346</b>	642 434
Charges	<b>179 337</b>	103 923
Partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)		
Charges	-	27 105
Entreprise contrôlée par un administrateur, Dépanneur 6 à 11		
Charges	<b>43 857</b>	58 827
Entreprise contrôlée par un administrateur, Plumes et Pacotilles		
Charges	<b>8 644</b>	8 077
Entreprise contrôlée par un administrateur, Général Fibre de Verre enr.		
Charges	<b>33 504</b>	17 054
Entreprise contrôlée par un administrateur, Transport Déménagement DEC inc.		
Charges	<b>8 644</b>	16 154

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange.

### 23. Instruments financiers

#### *Gestion des risques liés aux instruments financiers*

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés à la trésorerie, aux placements, aux débiteurs et aux avances.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 23. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de crédit (suite)*

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Deux débiteurs importants représentent environ 60 % du total des débiteurs au 31 mars 2024. Le Conseil établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le Conseil établit une provision pour dépréciation sur avances en fonction du risque de crédit spécifique. Il enregistre une dépréciation seulement pour les avances dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Le solde des avances, déduction faites de la provision pour avances, présenté à l'état de la situation financière correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit.

Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Le Conseil est exposé à ce risque principalement à l'égard des créateurs et charges à payer, des contributions préétablies à payer, des montants dus et de la dette à long terme.

#### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conseil est exposée au risque de taux d'intérêt.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'entité est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Conseil est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables.

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Revenus consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2024

**ANNEXE 1**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>Conseil</b>		
Services aux Autochtones Canada (S.A.C.)		
Contribution globale	3 334 948	2 792 246
Contribution fixe	1 172 267	2 233 696
Contribution souple	994 936	135 629
Contribution préétablie	18 641	28 477
Subvention	341 905	283 313
	<b>5 862 697</b>	5 473 361
Fonds inutilisés 2021-2022	-	1 009 383
Fonds inutilisés 2022-2023	1 471 081	(1 471 081)
Fonds inutilisés 2023-2024	(1 573 794)	-
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales 2021-2022	-	1 232 105
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales 2022-2023	1 699 985	(1 454 269)
Ajustement des sommes nettes non dépensées pour les contributions globales 2022-2023	(245 716)	-
Sommes nettes non dépensées pour les contributions globales 2023-2024	(1 787 528)	-
Sommes récupérées par S.A.C.	(10 021)	(27 283)
Contribution préétablie à retourner	-	(10 000)
	<b>5 416 704</b>	4 752 216
Autres		
Contribution de la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)	259 303	207 177
Commandites	35 100	20 542
Contribution du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)	52 920	51 209
Honoraires de gestion intersectoriels	25 531	31 418
Redevances	500 000	500 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et revenus de loyer	361 367	378 571
Gain sur radiation de dette	15 000	-
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)	449 827	117 424
Organisme sous administration commune, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	548 346	642 434
Intérêts - Entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	32 335	34 948
Intérêts	152 525	113 725
Autres	114 902	126 015
Patrimoine Canada	-	68 712
Revenus différés 2021-2022	-	380 766
Revenus différés 2022-2023	397 288	(397 288)
Revenus différés 2023-2024	(893 813)	-
Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations	39 558	15 000
Gouvernement du Canada	225 801	500 772
Gouvernement du Québec	444 046	110 562
Revenus de contrats	117 120	75 712
Salle de conditionnement physique	136 946	119 150
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	<b>12 186 605</b>	4 745 003

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Revenus consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2024

**ANNEXE 1**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>Conseil (suite)</b>		
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9417-6831		
Québec inc.	<b>103 311</b>	33 211
Quote-part du bénéfice net du partenariat, 9395-5458 Québec inc. (Abaziak Construction)	<b>19 943</b>	16 710
Quote-part du bénéfice net de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996		
Québec inc. (Traiteur W)	<b>12 986</b>	-
	<b>15 336 947</b>	7 891 773
	<b>20 753 651</b>	12 643 989

## Carrefour Wôlinak inc.

Loyers	<b>148 640</b>	116 280
<b>Total</b>	<b>20 902 291</b>	12 760 269

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Charges consolidées

Exercice terminé le 31 mars 2024

**ANNEXE 2**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>Conseil</b>		
Salaires et charges sociales	<b>2 269 681</b>	2 438 308
Activités diverses	40 544	24 343
Assurances	119 039	107 553
Besoins fondamentaux	114 600	78 828
Contrats	784 721	582 290
Cotisations et activités diverses	49 331	50 359
Créances radiées	65 390	-
Élections	282	29 852
Énergie	69 518	69 460
Entretien et réparations	363 675	306 521
Entretien et réparations - matériel roulant	86 454	54 004
Essence	29 192	34 860
Frais de gestion intersectoriels	25 531	31 418
Frais de bureau, papeterie et fournitures	127 608	68 451
Frais de déplacement	22 112	21 423
Frais de formation	30 454	30 501
Frais de représentation	3 754	2 377
Frais de scolarité	241 544	185 671
Frais de subsistance	266 789	320 365
Honoraires - chef et conseillers	238 103	156 619
Honoraires de gestion - Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.	9 232 277	3 594 699
Honoraires professionnels	546 245	459 496
Informatique	99 058	90 888
Initiatives - créations d'emplois	155 586	165 032
Intérêts et frais bancaires	27 502	12 124
Intérêts sur la dette à long terme	102 781	112 200
Location	11 024	11 239
Matériel et équipements	174 617	176 406
Manuels scolaires et fournitures	23 944	13 283
Montant remis aux membres - Coleraine	290 500	300
Nourriture	46 184	61 635
Redevances	199 992	199 992
Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)	27 325	12 213
Publicité et dons	15 815	8 920
Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY)	88 887	65 415
Taxes et permis	1 136	732
Télécommunications	50 610	57 304
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (RBA)	106 951	65 379
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9101-2658 Québec inc. (Résidence au Soleil Levant)	428 398	21 832
Quote-part de la perte nette de l'entreprise en propriété exclusive, 9323-8996 Québec inc. (Traiteur W)	-	2 470
Vêtements	-	4 800
Amortissement des immobilisations corporelles	627 115	614 932
	<b>17 204 269</b>	10 344 494

# Conseil des Abénakis de Wôlinak

## Charges consolidées

Exercice terminé le 31 mars 2024

**ANNEXE 2**

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b><u>Carrefour Wôlinak inc.</u></b>		
Assurances	46 411	55 589
Énergie	4 769	4 261
Entretien et réparations	-	1 364
Frais bancaires	73	72
Honoraires professionnels	3 045	2 600
Créances douteuses	11 200	-
Amortissement des immobilisations corporelles	35 418	37 042
	<b>100 916</b>	100 928
<b>Total</b>	<b>17 305 185</b>	10 445 422